

La SIF a été informée des travaux du Comité de suivi Master et a pu lire le document « Note sur la nomenclature des intitulés du diplôme national de master ».

Nous comprenons parfaitement le besoin de rendre plus lisible la carte des Masters et la nécessité, pour ce faire, de réduire le nombre de mentions. Nous constatons cependant la disparition de la spécialité, qui, dans notre discipline, semble pourtant avoir été la clé de voûte de la politique des masters de ces dernières années.

Nous voyons apparaître dans le document un **regroupement par secteurs**, et, notamment en ce qui nous concerne, la création d'un secteur Mathématiques-Informatique. Si ce regroupement est tout à fait adapté aux masters aux interfaces entre les mathématiques et l'informatique, il pose bien des problèmes à nombre d'autres Masters, qui sont soit aux interfaces avec d'autres disciplines, soit liés à des aspects informatiques sur lesquels l'influence des Mathématiques est moindre.

Si, contrairement à ce qui est annoncé, un découpage en secteurs devait perdurer et être porteur de sens, nous pensons qu'une discussion approfondie serait nécessaire : un secteur "Informatique", ou "Sciences et Technologies du Numérique" serait probablement mieux adapté. Un tel intitulé permettrait, en effet, de regrouper plus naturellement l'ensemble des formations dont le cœur scientifique s'appuie sur l'informatique : les télécoms, la bioinformatique et la chemoinformatique, les jeux, l'automatique, la robotique, le génie, l'apprentissage, les systèmes embarqués, le contrôle, le green computing, le calcul formel, le calcul scientifique et la simulation, la cryptographie, l'informatique de gestion (MIAGE), l'internet des objets, l'économétrie, etc.

Nous souhaitons également mettre en garde contre le découpage de la science informatique en **différentes mentions**.

En effet, cette science, plus jeune que les autres, comporte une multitude de facettes, en constante mutation, qui ne sont absolument pas structurées de façon arborescente. Ainsi, la section 27 du CNU est 1,5 fois plus grosse en taille que la seconde section la plus nombreuse et les différentes tentatives de découpage ont toutes échoué. Le fractionnement de l'informatique est en effet un problème difficile, qui peut vite déboucher sur une situation dans laquelle les uns et les autres se retrouvent séparés, voire écartelés ; le résultat est contre productif car ne rend pas compte de la réalité et brouille l'image de l'informatique.

Bien sûr, la tentation de création de mentions plus ciblées existe. Pour différentes raisons, notamment historiques et culturelles, des regroupements alternatifs peuvent être proposés, et la demande d'une mention sur une partie de l'informatique ou à l'interface entre l'informatique et une autre discipline peut paraître naturelle. Néanmoins, la SIF pense que cette voie comporte de nombreux écueils, notamment le risque que la discipline informatique ne soit plus définie que par exclusion.

Il nous semble également utile de préciser qu'un certain nombre de thèmes qui intéressent fortement la science informatique sont aujourd'hui dispersés en tant que mentions dans d'autres secteurs, mais pourraient trouver pleinement leur place en tant que parcours à l'intérieur de la mention informatique.

Enfin, dans un secteur où l'employabilité des étudiants est excellente, il ne faut surtout pas oublier que l'enseignement de l'informatique, notamment dans les cycles professionnalisant, doit en permanence s'adapter à une réalité professionnelle changeante. Les compétences attendues d'un diplômé de master informatique évoluent sans cesse et une mention générale informatique peut donner aux équipes pédagogiques la souplesse nécessaire pour adapter régulièrement les parcours de leurs formations.